3 JUMEAUX

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 300 000 €
SIEGE SOCIAL : SUPER U, CENTRE COMMERCIAL PLEIN CENTRE
6, RUE DU CENTRE - BOULEVARD DE GASCOGNE
31770 COLOMIERS
493 123 517 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2026

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2026 s'élevant à 494 635 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	494 635 €
Aux associés à titre de dividendes Soit 10 € par action	300 000 €
Le solde	194 635 €

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 913 533 €.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social **à compter de ce jour, et ce, dans les délais légaux.**

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement de 40%
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/03/2023	50 000 €	/	/
31/03/2024	200 000 €	/	/
31/13/2025	300 000 €	/	/

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Pierre FOURNIER

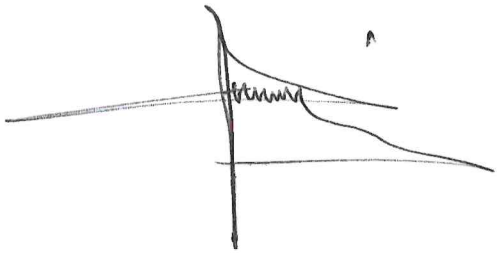

SBG AUDIT
Commissaire aux comptes
Compagnie nationale des commissaires aux comptes
Ressort de la Cour d'Appel de Montpellier
32 B avenue du Professeur Grasset
34090 Montpellier | France
RCS Montpellier 819 245 358

3 JUMEAUX

Siège social : Super U, Centre commercial Plein Centre
Boulevard de Gascogne - 6, rue du Centre
- 31770 COLOMIERS
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026

3 JUMEAUX
Siège social : Super U, Centre commercial Plein Centre
Boulevard de Gascogne - 6, rue du Centre
31770 COLOMIERS
Société par actions simplifiée au capital de 300.000 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026

À l'assemblée générale de la société 3 JUMEAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 JUMEAUX relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 23 Septembre 2026

Le commissaire aux comptes
SBG AUDIT

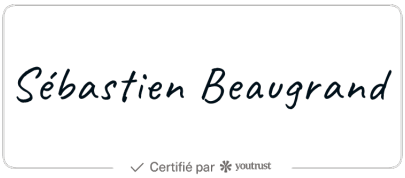

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	31/03/2026 12 mois	31/03/2025 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	420 000		420 000	420 000
	Montant net du chiffre d'affaires	420 000		420 000	420 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				659
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			18 582	2 287
	Total des produits d'exploitation			438 582	422 945
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			35 115	26 889
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 997	3 595
	Salaires			76 772	69 641
	Cotisations sociales			33 347	37 015
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			148	
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			11	5
	Total des charges d'exploitation			149 390	137 145
	RESULTAT D'EXPLOITATION			289 192	285 800

(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	11 952	7 065
- Redevances de crédit-bail immobilier		

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
	RESULTAT D'EXPLOITATION	289 192	285 800
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	279 561	544 985
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	7 742	6 670
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	287 303	551 655
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	11 057	6 600
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	11 057	6 600
	RESULTAT FINANCIER	276 246	545 056
	RESULTAT COURANT avant impôts	565 438	830 856
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	70 803	74 030
	Total des produits	725 885	974 601
	Total des charges	231 250	217 775
	BENEFICE OU PERTE	494 635	756 826

(2) dont produits concernant les entités liées	287 303	551 655
(3) dont intérêts concernant les entités liées	9 666	4 457

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026			31/03/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	10 574	10 547	27	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	374 314		374 314	373 324
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	Total de l'actif immobilisé (III)	384 888	10 547	374 341	373 324
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				36 000
	Autres créances	1 760 262		1 760 262	1 584 900
	Charges constatées d'avance	82		82	788
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	24 307		24 307	39 095
	Total de l'actif circulant (IV)	1 784 651		1 784 651	1 660 783
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 169 539	10 547	2 158 992	2 034 107

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an		
(2) dont créances à moins d'un an	3 875	37 639

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 300 000)	300 000	300 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	718 898	262 073
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	494 635	756 826
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 543 534	1 348 898
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	86 113	151 614
	Emprunts et dettes financières divers (2)	97 984	52 649
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 685	4 585
	Dettes fiscales et sociales	22 753	76 032
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	404 923	400 329
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	615 458	685 208
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	2 158 992	2 034 107
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	497 983	685 208
(2)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 158 992** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **725 885** euros et un total **charges** de **231 250** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **494 635** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

Le règlement ANC n° 2022-06, amende le Plan Comptable Général et est d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2025. Ce règlement modifie notamment la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers utilisés pour les annexes des états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2026 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La société 3 JUMEAUX est propriètaire de 4999 parts sur 5000 de la SCI GASCOGNE, soit 99.98 % des titres.

La société 3 JUMEAUX est propriètaire de 142 072 parts sur 142 072 de la SA LES CROISES, soit 100 % des parts.

La société 3 JUMEAUX est propriétaire de 99 parts sur 100 de la SCI JUMEAUX 4, soit 99%des parts.

A chaque clôture, la société procède à l'évaluation de ses titres de participation et compare leur valeur actuelle ou valeur d'usage à leur valeur comptable. Lorsque le résultat de ces évaluations montre que la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à leur valeur nette comptable, il est procédé à des dépréciations.
Aucune dépréciation n'est à constater au 31.03.2026.

Créances et dettes

Règles et Méthodes Comptables

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements financiers

La société 3 JUMEAUX a souscrit le 05/07/2017 2 emprunts sur 10 ans, de 315 000 euros chacun, l'un auprés de BPI FRANCE FINANCEMENT et le second auprés de CEMP CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE MIDI PYRENEES.
Ces deux banques ont demandé de bénéficier d'un nantissement sur les actions de la société, en pari passu.
Elles ont reçu l'agrément, en qualité de nouveaux associés de la société en cas de vente forcée des actions nanties.

Au 31/03/2026, il reste 44 159 euros à rembourser au titre de l'emprunt de CEMP.
Au 31/03/2026, il reste 41 694 euros à rembourser au titre de l'emprunt de BPI.

Evenements significatifs

Néant.

Règles et Méthodes Comptables

Evenements postérieurs à la clôture

Néant.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	10 399		175			10 574
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 399		175			10 574
FINANCIERES	Participations	373 324		990			374 314
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	373 324		990			374 314
	TOTAL	383 723		1 165			384 888

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			10 399	148		10 547
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			10 399	148		10 547
	TOTAL			10 399	148		10 547

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Capital social

	31/03/2026	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	30 000,00	10,0000	300 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	30 000,00	10,0000	300 000,00

Effectif moyen

	31/03/2026	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	1	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026
Total des Charges à payer		17 988
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		261
INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	29	
BANQUES INTERETS COU	231	
Emprunts et dettes financières divers		5 072
ASSOCIES INTERETS CO	5 072	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 685
FOURNIS.FACT.NON PAR	3 685	
Dettes fiscales et sociales		8 970
CONGES A PAYER	5 584	
ORG.SOC. CH/CONGES A	1 675	
ORG.SOC. CHARGES A P	78	
ETAT CH. A PAYER	1 632	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/03/2026
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		82	82
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			82

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026
Total des Produits à recevoir		7 742
Autres créances		7 742
INTERETS COURUS A RECEVOIR C/C	7 742	

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 229	3 229	
	Taxes sur la valeur ajoutée	564	564	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 756 469		1 756 469
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	82	82	
	TOTAL DES CREANCES	1 760 344	3 875	1 756 469
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	231	231		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	85 882	66 391	19 491	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 685	3 685		
	Personnel et comptes rattachés	5 584	5 584		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 872	7 872		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 649	7 649		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 648	1 648		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	97 984		97 984	
	Autres dettes	404 923	404 923		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	615 458	497 983	117 475	
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 600			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	97 984			

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/03/2025	Affectation du résultat N-1 [1]	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice [2]	Capitaux propres clôture 31/03/2026
Capital social	300 000				300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	30 000				30 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	262 073	456 826			718 898
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	756 826	(756 826)		494 635	494 635
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 348 898	(300 000)		494 635	1 543 534

Date de l'assemblée générale 22/09/2025
Dividendes attribués 300 000
[1] dont dividende provenant du résultat n-1 300 000
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 048 898
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 048 898
[2] Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 194 635

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/03/2026	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SA LES CROISES	1 908 747	100,00	373 314		1 383 717
SCI GASCOGNE PLEIN CENTRE	(905 451)	99,98	10		
SCI JUMEAUX 4	(12 926)	99,00	990		365 010
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	990 370	298,98	374 314		1 748 727
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	990 370	298,98	374 314		1 748 727

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SA LES CROISES		21 091 396	231 545	279 561	
SCI GASCOGNE PLEIN CENTRE		692 597	350 485		
SCI JUMEAUX 4			(10 726)		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		21 783 993	571 304	279 561	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		21 783 993	571 304	279 561	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 3 JUMEAUX** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 6 RUE DU CENTRE 31770 COLOMIERS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 4 9 3 1 2 3 5 1 7 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31032026 Net 3	N-1 31032025 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC		
	Fonds commercial	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	10 574	AU 10 547	27	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	374 314	CT	374 314	373 324
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	**384 888**	BK **10 547**	**374 341**	**373 324**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		36 000
	Autres créances (3)	BZ	1 760 262	CA	1 760 262	1 584 900
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	24 307	CG	24 307	39 095
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	82	CI	82	788
	TOTAL (III)	CJ	**1 784 651**	CK	**1 784 651**	**1 660 783**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**2 169 539**	1A **10 547**	**2 158 992**	**2 034 107**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 1 756 469

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 300 000)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	718 898	262 073
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**494 635**	**756 826**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**1 543 534**	**1 348 898**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	86 113	151 614
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	97 984	52 649
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 685	4 585
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 753	76 032
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	404 923	400 329
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**615 458**	**685 208**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**2 158 992**	**2 034 107**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	497 983	685 208
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	231	111

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	420 000	FH		FI	420 000	420 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**420 000**	FK		FL	**420 000**	**420 000**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		659
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1		
	Autres produits (1) (11)					FQ	18 582	2 287
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**438 582**	**422 945**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	35 115	26 889
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 997	3 595
	Salaires et traitements *					FY	76 772	69 641
	Cotisations sociales (10)					FZ	33 347	37 015
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	148	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					G1		
	Autres charges (12)					GE	11	5
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**149 390**	**137 145**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**289 192**	**285 800**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	279 561	544 985
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	7 742	6 670
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO		
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**287 303**	**551 655**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 057	6 600
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**11 057**	**6 600**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**276 246**	**545 056**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**565 438**	**830 856**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☐*

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**	HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**	HK	70 803	74 030
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**725 885**	**974 601**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**231 250**	**217 775**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**494 635**	**756 826**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	11 952	7 065
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	287 303	551 655
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	9 666	4 457
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		5 165
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	10 399	KZ	LA 175
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	**10 399**	LO	LP **175**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U	373 324	8V	8W 990
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ	**373 324**	LR	LS **990**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	**383 723**	ØH	ØJ **1 165**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ 10 574	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	NH **10 574**	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY 374 314	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ	NK **374 314**	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL **384 888**	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	10 399	QI	148	QJ		QK	10 547
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**10 399**	QV	**148**	QW		QX	**10 547**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**10 399**	ØP	**148**	ØQ		ØR	**10 547**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2056 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **SAS 3 JUMEAUX** — Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	3 229		3 229		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	564		564		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	1 756 469				1 756 469
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS	82		82		
TOTAUX		VT	**1 760 344**	VU	**3 875**	VV	**1 756 469**
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	231	231		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	85 882	66 391	19 491	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 685	3 685		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 584	5 584		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 872	7 872		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 649	7 649		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 648	1 648		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	97 984		97 984	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	404 923	404 923		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**615 458**	VZ **497 983**	**117 475**	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	97 984
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	65 600	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31032026**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	494 635
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	356
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	356		
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	70 803
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes a long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
	TOTAL I						WR	**565 795**

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B , cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	13 978				XA	265 583
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA						
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite	YH		XG	
						Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			
	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc. (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
	TOTAL II						XH	**265 583**

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	**300 211**	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	**300 211**	XO **0**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	7 260

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : **SAS 3 JUMEAUX** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)				AFFECTATIONS (1)			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
					- Autres réserves	ZD	456 826
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	756 826		Dividendes	ZE	300 000
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	**756 826**		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**756 826**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)		XQ		
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	4 965	5 158
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)		ST	30 150	21 731
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	**35 115**	**26 889**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE		YW	2 765	3 195
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)		9Z	1 232	400
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052		YX	**3 997**	**3 595**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		YY	90 000	86 000
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	3 345	4 676
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *		ØB	70 045	
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	4,39 %	5,49 %
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0		ZR	1	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		RH		

REGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL			
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC			
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO			
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF			
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 1		N° SIRET de la société mère du groupe JJ	4 9 3 1 2 3 5 1 7 0 0 0 2 8				

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			JQ
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			JR
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)			JT

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DGFiP N° 2059-A 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS 3 JUMEAUX — Néant [X] *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme ⑨	Long terme ⑩ : 19%	15% ou 12,80%	0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.